

Abonnés Solidaires : bilan annuel 2017

Depuis 1993, le dispositif *Abonnés Solidaires* de *Prescrire* recueille des dons de la part des abonnés. Il aide des soignants qui disposent dans leurs pays de ressources économiques insuffisantes, à obtenir une information pharmacothérapeutique indépendante (a). En juin 2016, le Conseil d'administration de l'Association Mieux Prescrire a décidé d'élargir le soutien d'*Abonnés solidaires* à des initiatives visant à promouvoir une culture de l'indépendance professionnelle dans la formation initiale des professionnels de santé, sans condition de ressources économiques du pays concerné.

Les aides attribuées en 2017

Pour l'année 2017, les aides se sont élevées à 3 844 euros. Elles ont pris diverses formes :

- prolongation d'abonnements à *Prescrire* ou à *Prescrire International* (en anglais), et mise en place de nouveaux abonnements, notamment à Madagascar et en Argentine.
- prolongation d'abonnements au «Martindale», source documentaire en thérapeutique, au profit de bulletins indépendants des firmes pharmaceutiques, qui traitent du médicament et de la thérapeutique dans des pays à faibles revenus.

Les fonds disponibles en 2018 seront aussi utiles dans les mois à venir pour encourager une culture d'indépendance et de développement de l'esprit critique chez les étudiants en santé. L'année 2017 a été marquée par un premier classement des facultés de médecine françaises, prenant en compte les mesures de prévention et de formation mises en place pour éviter ou limiter l'influence des firmes pharmaceutiques dans l'enseignement (1). Les améliorations souhaitées par les auteurs du classement nécessiteront la poursuite d'actions diverses dans les lieux de formation.

Les abonnés ont la possibilité de signaler des soignants, des associations ou des actions susceptibles de bénéficier d'une aide au titre du dispositif *Abonnés Solidaires* : chaque proposition sera étudiée.

Des donateurs toujours nombreux

En 2017, le soutien des donateurs ne s'est pas démenti. En pratique, la plupart des dons ont émané du transfert sur le dispositif *Abonnés Solidaires* du montant de bons d'achat de productions *Prescrire*, acquis lors de parrainages ou en remerciement de relectures. Ils représentent un montant de 8 926 euros, provenant de 182 donateurs que nous remercions chaleureusement.

Prescrire

a- Le Règlement du dispositif *Abonnés Solidaires* est disponible, en libre accès, sur le site www.prescrire.org, rubrique "Qui est Prescrire" > Les abonnés participent.

1- Prescrire Rédaction "Facs et conflits d'intérêts : peuvent mieux faire" *Rev Prescrire* 2017 ; **37** (404) : 456.

Pour proposer de nouveaux bénéficiaires ou pour adresser vos dons au dispositif *Abonnés Solidaires*, merci d'écrire à : contact@prescrire.org ou à *Prescrire, Abonnés Solidaires*, 83 boulevard Voltaire, 75558 Paris Cedex 11, France.

Les dons peuvent se faire par prélèvement automatique (débit direct du compte) ou par virement. En cas de don par chèque, merci de le libeller à l'ordre de l'Association Mieux Prescrire.